

• PIÈCES À FOURNIR

DOCUMENTS À FOURNIR	E.I.	EURL - SARL SCA - SCEA
Proforma / Devis	X	X
Pièce d'identité	X	X
Carte Professionnelle (Artisans/Agriculteurs)	X	X
Attestation Situation CAFAT / Fiscale*	X	X
Copie des statuts	-	X
Kbis (- de 3 mois)	-	X
Dernier bilan	-	X
Récépissé de Dépôt des Comptes	-	X
Déclaration de revenus N-1	X	-
Dernier avis d'imposition	X	-

*Démarches que nous pouvons réaliser pour vous.

• PLAN D'ACCÈS



23, route de l'Anse Vata
Complexe ODEON 2002 - 1^{er} étage
BP 8089 - 98807 Nouméa Cedex

**Contactez-nous pour une étude gratuite
de votre projet !**

Tél. : 27 85 00 - Fax : 27 85 12
info@finetropic.nc

**Horaires : du lundi au Vendredi de 7h30 à 12h
et de 13h à 16h30 (15h30 le Vendredi).**



AGRICULTURE • ARTISANAT • BTP
ESPACES VERTS • HÔTELLERIE • INDUSTRIE • MINES
PÊCHE • TERRASSEMENT • TOURISME

DÉFISCALISATION

VOUS AVEZ UN PROJET, NOUS VOUS AIDONS À LE CONCRÉTISER !

Présents sur l'ensemble du Territoire depuis de nombreuses années, **FINETROPIC** est une société calédonienne spécialisée dans le montage de dossier en **défiscalisation industrielle** GIRARDIN/LODEOM et la recherche de financement associée.

Avec près de **6 000 dossiers** réalisés et plus de **2 500 sorties** de défiscalisation traitées, **FINETROPIC** figure parmi les principaux acteurs du marché en Nouvelle-Calédonie.

• QUI SOMMES-NOUS ?

- Une société calédonienne **expérimentée**
- Une équipe **réactive** et **efficace** à votre écoute :



Laurent VELAYOUDOM
Directeur - Gérant
Tél. : 75 22 20
laurent@finetropic.nc

Hélène WERY
Tél. : 27 85 00
helene@finetropic.nc



Sandrine GARAUD
Tél. : 27 85 92
sandrine@finetropic.nc

• NOS GARANTIES

- Un **accompagnement** dans la réalisation votre projet
- Une **collaboration** avec toutes les banques de la place
- Un **partenariat privilégié** avec le  (Agriculture)
- Une **gestion personnalisée** lors de sinistre, décès, procédure de sauvegarde
- Une **sortie de défiscalisation assurée** au terme du contrat

• INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Les matériels neufs immobilisables et amortissables (exemple : camion, pelle, bull, grue, véhicule utilitaire, matériels de chantier, usine de production, tracteur, matériels agricoles, quad, serres...).

• INFORMATIONS

- **Agriculture, Aquaculture, Élevage, Pêche** : justifier de 2 ans d'activité, sans agrément pour tout programme d'investissement < à 29.8 millions.
- **Autres secteurs d'activités éligibles** : dès la création, sans agrément pour tout investissement < à 29,8 millions et dans la limite de 119,3 millions par programme d'investissement.

